

M. LANDERKIN : Je crois que si l'honorable monsieur—

M. l'ORATEUR : A l'ordre ! à l'ordre !

M. LANDERKIN : Je sais que cela n'est pas conforme aux règlements, M. l'Orateur, mais j'ai l'habitude, quelquefois, de transgresser les règlements. Je puis dire, cependant, que lorsque l'Orateur donne une décision, j'ai généralement raison.

ACTE DU CENS ELECTORAL—MODIFICATIONS.

M. LAURIER : Je ne veux pas presser l'honorable monsieur, mais je remarque qu'il n'a pas présenté, aujourd'hui, le bill à l'effet de modifier l'Acte du cens électoral, bill qui figure sous son nom à l'ordre du jour. L'honorable monsieur sait que la révision des listes doit commencer d'ici à quelques jours. Il admettra avec moi, je suppose, qu'il importe que la nature du bill soit connue, pour guider les reviseurs dans leurs travaux.

Sir JOHN THOMPSON : J'espère faire un exposé, demain, à ce sujet. J'espère aussi pouvoir communiquer immédiatement avec les reviseurs.

DEMANDES DE DOCUMENTS.

M. PERRY : J'aimerais demander à l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux quand la Chambre peut espérer avoir la réponse à un ordre qu'elle a donné, au sujet de la production d'un document demandé par moi, le 14 du courant, relativement au transport de la halte des voyageurs sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, de Mill River à Howlan Road. Cela peut n'être pas de grande importance pour l'honorable ministre, personnellement, mais la chose a une très-grande importance pour moi et pour mes commettants, à qui ce changement fait dommage. Il est inutile de produire ces documents à la onzième heure. Ils sont demandés depuis une quinzaine de jours. Tout ce que je demande, c'est une copie de la requête, avec les noms. Je veux savoir quels sont ceux qui ont demandé ce changement.

M. HAGGART : Je crois avoir dit à l'honorable député que la station a été transportée à la demande du révérend M. Burke et à la suite de la requête signée par les gens du voisinage. Ce sont, je crois, les seules personnes qui ont demandé que le changement eût lieu.

M. PERRY : J'ai demandé, par ma motion, tous les documents relatifs à la question. D'abord, j'ai demandé à la recommandation de qui cela avait été fait, et la réponse a été : "à la recommandation du révérend M. Burke." Je désire maintenant avoir ces renseignements et la Chambre en a ordonné la production. J'ai proposé une motion et j'ai parlé ; et le ministre n'a jamais jugé à propos de répondre à mes observations. Il n'a jamais pu entendre de plaintes faites par ce prêtre.

COMITÉ DES COMPTES PUBLICS.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Avant que l'on aborde l'ordre du jour, je désire signaler à l'attention du ministre des Finances une erreur quelconque commise au comité des comptes publics.

Sir JOHN THOMPSON.

La dernière fois que ce comité s'est réuni, il fut entendu entre un certain nombre de messieurs qui avaient affaire à ce comité, et celui qui remplissait les fonctions de président, l'honorable député de Toronto-est (M. Coatsworth), qu'il se réunirait ce matin, à dix heures et demie. À dix heures et demie, plusieurs messieurs étaient dans la salle du comité, avec des témoins, je crois, et ils découvrirent que le comité s'était réuni à dix heures, contrairement à ce qui avait été entendu avec celui qui remplissait les fonctions de président, et que la séance avait été levée, soit parce qu'il n'y avait pas de quorum, ou parce qu'il n'y avait pas de besogne.

Or, il ne saurait y avoir de doute que cet arrangement a été fait—mon honorable ami, qui siège à côté de moi, n'était pas là en cette circonstance et je suppose qu'il ne connaissait pas l'arrangement—mais je crois franchement que, l'erreur n'ayant pas été commise par les messieurs qui étaient rendus là avec leurs témoins, le comité devrait se réunir demain ou jeudi, à la convenance du gouvernement, ainsi que vendredi. Deux jours par semaine suffisent à peine.

M. FOSTER : Je n'en doute pas, toute cette difficulté s'est élevée parce que ni mon honorable ami, ni moi n'étions là ; si nous avions été là, les choses auraient sans doute été parfaitement réglées. Cependant, comme il y a eu un malentendu d'une manière, ou d'une autre, nous pourrions probablement nous entendre pour avoir deux assemblées, cette semaine. Si la journée de jeudi est libre, nous pouvons nous réunir jeudi. Mais, je n'en doute pas, le président s'occupera de la chose.

M. BAKER : Les avis ont été envoyés pour dix heures, ce matin ; naturellement, cela était dû à un malentendu quelconque. Le comité s'est réuni, mais les intéressés n'étaient pas là et, comme il y avait une réunion du comité des privilèges et élections, à 10 heures 15, le comité a levé sa séance pour se réunir à la demande du président. Depuis, je me suis abouché avec les honorables messieurs qui avaient des affaires devant le comité et, si les deux groupes de la Chambre approuvent la chose, je propose de convoquer une assemblée jeudi, de sorte que nous pourrions avoir des réunions jeudi et vendredi et nous nous occuperons de la besogne de toute une semaine.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Bien que nous ne puissions pas blâmer le président du comité, cependant, le fait que le comité avait ajourné sa séance à son assemblée précédente, à dix heures et demie, était parfaitement bien compris et la chose fut alors annoncée par celui qui remplissait les fonctions de président. J'étais moi-même présent, ce matin, quelques minutes après dix heures, car, hier soir, j'ai reçu un avis mentionnant dix heures. J'ai vu qu'il était convoqué pour dix heures, au lieu de dix heures et demie. En tout cas, j'ai cru devoir être présent et, au moment où le comité levait subitement sa séance, à dix heures et quatre minutes, ou dix heures et cinq minutes, je me trouvais dans le corridor. Il était parfaitement compris de tous que le comité devait se réunir à dix heures et demie et, comme ces témoins sont partis de Montréal pour assister à la séance du comité, ce malentendu a donné lieu à certaines dépenses et à beaucoup d'inconvénients. Mais un grand nombre d'autres messieurs, qui sont inté-